



# GEST

Grand Est Santé au Travail

## « Référent COVID »

16 juin 2020 | 14h00

# Table des matières

**01**

**Pourquoi mettre en place  
un référent COVID ?**

**02**

**Ses missions**

**03**

**Son profil**

**04**

**Comment  
le mettre en place ?**

**05**

**Quelles responsabilités ?**

**06**

**Aides et ressources**



**POURQUOI**  
**mettre en place**  
**un référent**  
**COVID ?**

# Qu'entend-on par référent COVID ?

---

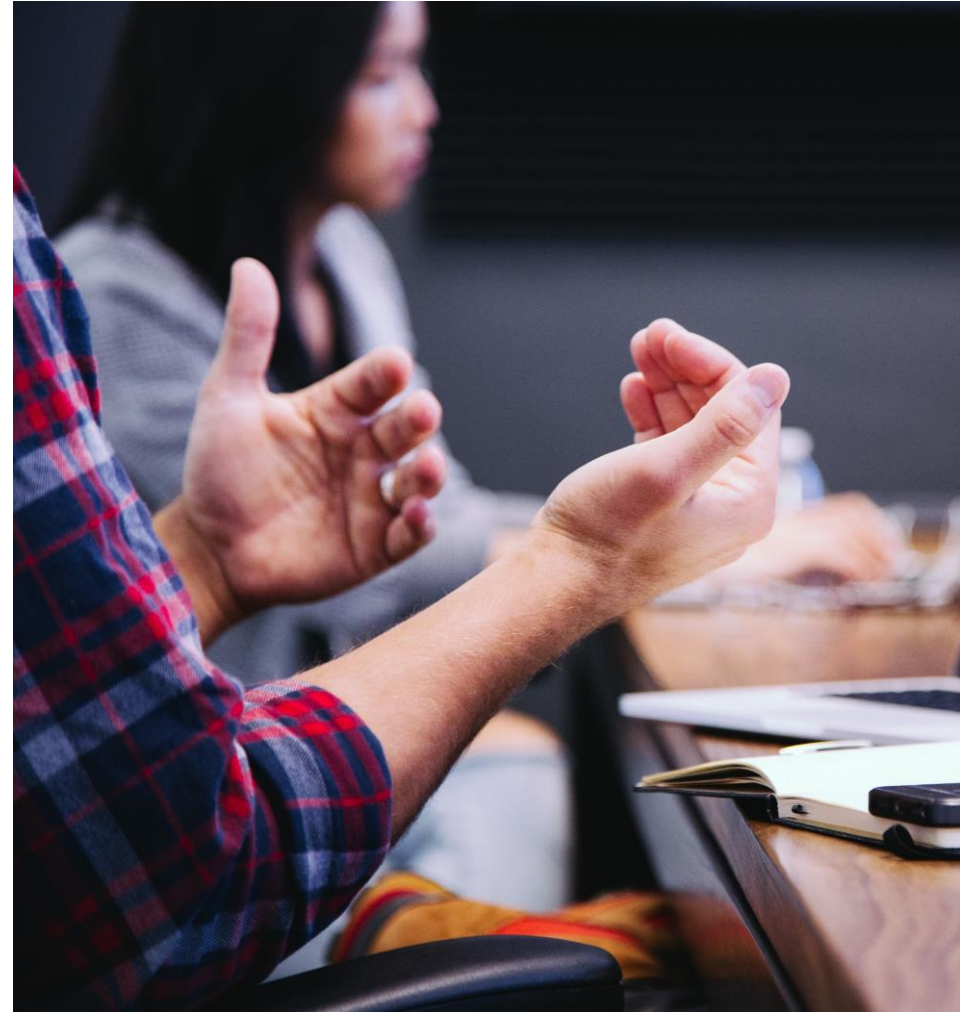
- Le référent COVID est un acteur interne ou externe de l'entreprise qui participe à la **définition et à la mise en place des mesures de prévention du COVID-19.**
- Il **anime ces mesures** et assure un **rôle de relais** d'information de la direction et des salariés.



# Pourquoi désigner un référent COVID ?

---

- A ce jour, la désignation d'un référent COVID est une **recommandation** et non une obligation.
- Cependant, la réglementation impose à l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs (article L. 4121-1 du Code du travail).





# Référent COVID

**Ses missions ?**

# Les missions du référent COVID

---

Le périmètre des missions est à définir dans chaque entreprise en fonction de sa taille, de son organisation, de son contexte et de ses besoins.

Par exemple :

## Missions organisationnelles :

- Proposer des mesures organisationnelles permettant la reprise de l'activité en sécurité (en se basant sur le PRA)
- Conseiller et proposer des actions de prévention
- Conseiller les services concernés sur le choix des EPC et des EPI
- Participer à l'élaboration des consignes de nettoyage et de désinfection (locaux, matériel, véhicules...)
- Participer à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques
- Aider à la rédaction des plans de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures...

# Les missions du référent COVID

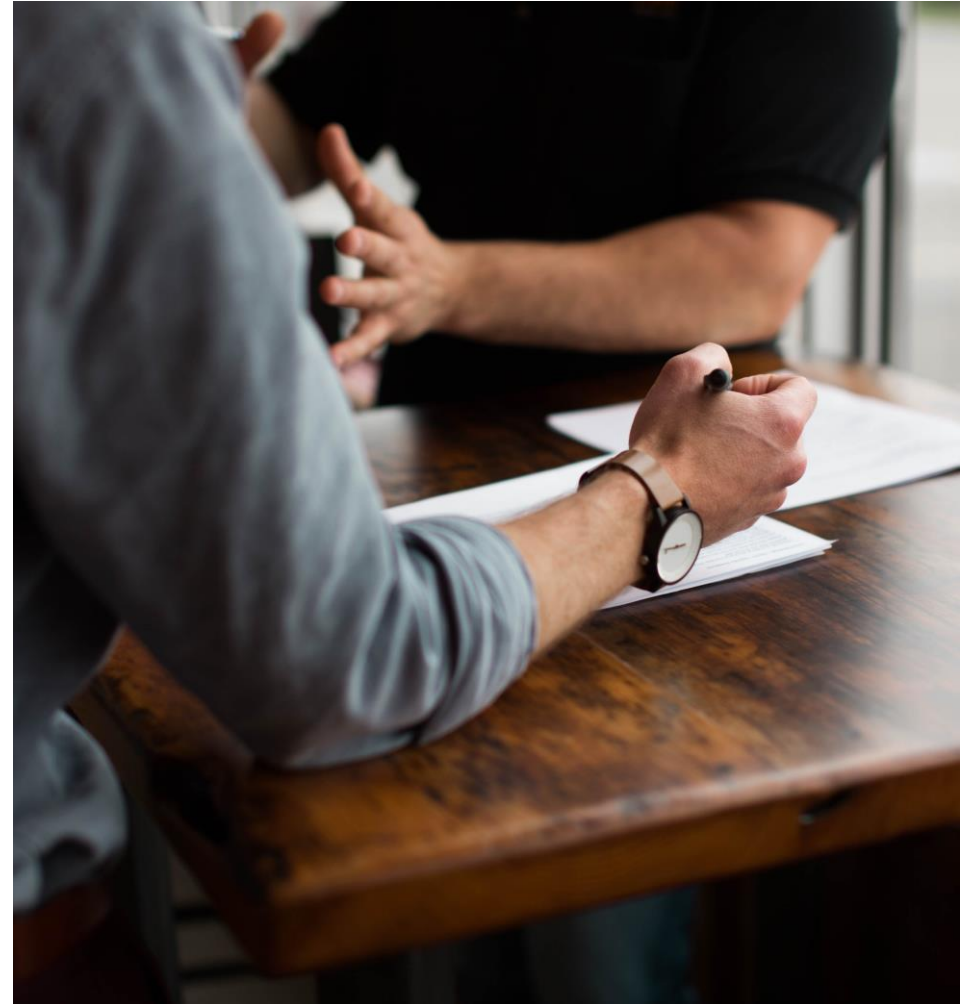
---

## Missions opérationnelles

Mettre en place sur le terrain les mesures décidées :

- Plans de circulation
- Balisages
- Marquages au sol
- Condamnation de sièges, de places assises, de locaux...
- Ecrans de protection
- Affichages...

**Veiller à l'approvisionnement** : savon, essuie-main, gel hydroalcoolique, EPI (masques, gants, visières)...





# Les missions du référent COVID

---

## Missions Communication - Information

- Expliquer les gestes barrières, la distanciation physique, le port des EPI
  - Transmettre et expliquer les consignes, s'assurer de leur compréhension et de leur respect
  - Assurer l'accueil des collègues à la reprise (informations préalables, informations le jour J)
  - Informer et sensibiliser les collègues par rapport aux nouvelles règles mises en place
  - Etre à l'écoute des collègues, tenir compte des suggestions
- Etre en veille permanente sur le sujet
  - Faire vivre au quotidien la réorganisation du travail
  - Adapter les recommandations et les obligations sanitaires nationales à la réalité de l'entreprise



**Référent  
COVID**

**Son profil ?**

# Qui désigner ?

---

- Selon la taille et/ou l'organisation de l'entreprise : 1 ou plusieurs référent(s) COVID
- De préférence une personne volontaire
- **Compétences :**
  - Compétences (intérêt) pour les questions de santé et de prévention (doit pouvoir mettre en œuvre l'approche générale d'évaluation des risques)
  - Connaître et maîtriser les gestes barrière et les mesures de prévention



# Qui désigner ?

---

- **Compétences (suite) :**
  - Capacité à mobiliser les différents acteurs, à animer des groupes de travail, à solliciter les avis
  - Connaître et savoir utiliser les ressources internes et externes disponibles
- **Bonne connaissance du terrain**



# Qui désigner ?

→ **Légitimité** : sa position/son poste/ses compétences dans l'entreprise le rendent légitime dans la fonction de prévention des risques liés au COVID-19

L'employeur, une personne de l'encadrement, un préventeur ou le salarié désigné si en place, un Sauveteur Secouriste du Travail, un infirmier...

*NB : En cas d'impossibilité de recourir à une ressource interne, l'employeur peut faire appel aux IPRP enregistrés par la DIRECCTE ou à un consultant externe spécialisé*





# Référent COVID

**Comment  
le mettre en place ?**

# Comment mettre en place le référent COVID ?

---

## L'employeur doit :

- Définir et formaliser clairement ses missions  
→ Fiche de poste
- Communiquer clairement sur son rôle et ses attributions auprès de l'ensemble du personnel
- Lui donner l'autorité opérationnelle nécessaire



# Comment mettre en place le référent COVID ?

---

## L'employeur doit :

- Lui attribuer du temps dédié à cette mission. Le décharger d'autres missions, si besoin
- Lui donner les moyens techniques nécessaires
- Le former si besoin







# Référent COVID

**Quelles  
responsabilités ?**

# Responsabilités ?

---

- L'article L. 4121-1 du Code du travail attribue la responsabilité de garantir la santé et la sécurité des salariés à l'employeur. Dans le cas où le référent COVID désigné n'est pas l'employeur, il œuvre sous la responsabilité de ce dernier.
- Sa désignation n'exonère pas le chef d'entreprise de sa responsabilité.





# Référent COVID

**Aides  
et ressources**

# Formations du référent COVID

---

## Formations OPPBTP :

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Entreprise/Referent-Covid-19-se-former-en-ligne>

**Formations de référent Covid** dispensées par des organismes de consulting en prévention des risques professionnels.

# Ressources

---

Site internet d'AST67 : [www.ast67.org](http://www.ast67.org)

Dossier spécial COVID-19 :

<https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/>

Foire aux questions COVID-19 :

<https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/foire-aux-questions-coronavirus-covid-19/>

Webinaires COVID-19 : <https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/webinaires-covid19/>

Guide de reprise d'activité, affiches et documents organisationnels :

<https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/boite-a-outils/>

# Ressources

---

Site internet d'AST67 [www.ast67.org](http://www.ast67.org)

Guide référent Covid : <https://www.ast67.org/download/6773/>

Guide de reprise d'activité, affiches et document organisationnels :  
<https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/boite-a-outils/>

Besoin d'un accompagnement psychologique ? :  
<https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/accompagnement-psychologique/>

Outil Document Unique AST67 : <https://www.ast67.org/webinaire-ne-pas-mettre-a-jour-votre-document-unique-serieux/>

# Autres ressources

---

**Guide de préconisations pour la reprise d'activité de l'OPPBTP (essentiellement orienté BTP) :** <https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19>

**Site d'information du gouvernement sur le coronavirus :** <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

# Aide financière

---

**Aide financière de l'Assurance Maladie** pour les entreprises de moins de 50 salariés ayant investi dans les mesures barrières et de distanciation physique :

<https://www.ameli.fr/entreprise/covid-19/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail>



# Webinaires en replay

Responsabilités de l'employeur,  
télétravail, masques, mise à jour du  
DUERP, coiffure, petite enfance,  
restauration, commerces...

→ <https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/webinaires-covid19/>

→ <https://agestra.org/webinaires-covid-19-informez-vous/>



# Webinaires à venir

17/6 : aides à domicile  
et employés de maison

18/6 : Hôtels, Cafés, Restaurants

19/6 : Qualité de vie au travail

→ <https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/webinaires-covid19/>



**Merci  
de votre attention**



**GEST**

Grand Est Santé au Travail

